

Lille, le 15 février 2018

ARRETE N° 2018-010

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

- VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles R 712-9 à R.712-46,
VU l'élection du Professeur Jean-Christophe CAMART en qualité de Président de l'Université en date du 15 décembre 2017,

ARRETE

- Article 1** Madame Laetitia BOUET, Assistante juridique au sein de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, est mise à disposition des sections disciplinaires de l'Université de Lille afin de les assister en qualité de secrétaire.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité ; il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Université de Lille.
- Article 3** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Jean-Christophe CAMART



Pour ampliation :

L'intéressée,
M. le Directeur Général des Services,

Affichage : Siège de l'Université

Délais et voies de recours au verso